

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
CAHIER D'INSPIRATIONS

Éditos

Jean Reveault,

Vice-président d'Intercommunalités de France en charge des transitions écologiques



TERRITOIRES PIONNIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Partager la multitude d'initiatives portées par les intercommunalités en faveur de la transition écologique et énergétique, c'est l'une des actions d'Intercommunalités de France. La transition écologique et énergétique implique pour les collectivités de mener de nombreux chantiers : rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements, aménagement de voies douces, végétalisation et désimperméabilisation, soutien à une production agricole respectueuse de l'environnement et locale, etc.

Quels que soient les chantiers à engager, des problématiques similaires émergent : comment financer les projets et comment identifier les ressources humaines et techniques nécessaires ? Comment former les élus, les agents et les acteurs socioéconomiques ? Ces interrogations soulignent des besoins transversaux en termes de ressources, de communication, de gouvernance. Elles sont au cœur de notre partenariat avec l'ADEME, acteur incontournable pour la transition écologique des territoires.

Il n'existe pas de solution unique, duplicable dans toutes les collectivités. Ce cahier d'inspirations propose des pistes d'actions, sur la base des expériences réussies d'intercommunalités de toutes tailles. Il appelle à imaginer de nouvelles formes d'organisation, à innover en matière de financement, à sortir du cadre, et souligne la diversité des rôles possibles que l'intercommunalité peut assumer pour impulser la transformation des territoires.



Sylvain Waserman,
Président de l'ADEME



L'année 2023 a marqué un tournant dans notre effort commun en faveur de la transition écologique. Avec une baisse de 5,8% de nos émissions de CO2 nous avons démontré que, ensemble, nous pouvons tenir nos engagements pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le travail de planification mis en œuvre depuis 2022 et accompagné par l'ADEME a constitué un préalable indispensable pour aligner nos objectifs et définir une feuille de route claire et partagée à l'échelle nationale. L'heure est désormais à l'action au cœur des territoires.

Plus de la moitié des décisions en matière de transition écologique et énergétique relèvent de la compétence des élus locaux, c'est dire si leur engagement est indispensable pour répondre au défi écologique. Par ailleurs, face à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, à commencer par les canicules et les inondations, l'action des collectivités territoriales en matière d'adaptation est cruciale pour préserver la sécurité et la qualité de vie des Français.

Dans cette course contre la montre les intercommunalités françaises ont un rôle pivot pour accélérer la transition, par la mutualisation de l'ingénierie, des expertises et des financements et permettre la réalisation de projets structurants et de qualité au cœur des territoires. Elles ont la responsabilité stratégique d'impulser des dynamiques locales et de favoriser un développement soutenable des territoires dans une logique de péréquation.

En tant qu'Agence de la Transition écologique, l'ADEME se tient aux côtés des élus locaux et des collectivités pour les soutenir dans le diagnostic de leurs enjeux et de leurs besoins, la planification, la réalisation et l'évaluation de leurs projets.

Par l'intermédiaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (T.E.T.E) l'ADEME accompagne déjà plus de 550 collectivités, dont plus de 400 intercommunalités, dans leur démarche territoriale de transition écologique. Centré sur les enjeux Climat-Air-Energie et Economie Circulaire, ce programme, dont le comité national est

co-présidé par Intercommunalités de France, contribue en moyenne à la diminution de 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur les territoires labellisés.

J'ai la ferme conviction que les retours d'expérience, le partage de bonnes pratiques et les échanges entre élus sont une clé pour faciliter le premier pas et le passage à l'action, c'est notamment l'ambition du réseau « Élus pour Agir » lancé en novembre 2023 par l'ADEME. Aussi je me félicite de la publication par Intercommunalités de France de ce cahier d'inspirations qui met en valeur plusieurs initiatives locales développées dans le cadre du programme T.E.T.E.

Favoriser le dialogue, faciliter l'expérimentation, encourager l'audace des élus partout sur le territoire, voilà la mission que se donne l'ADEME aux côtés des intercommunalités de France, et vous pourrez toujours compter sur nous pour vous accompagner dans vos projets au service d'un aménagement durable du territoire et d'un futur plus résilient.



Sommaire

P. 4 PLANIFICATION, GOUVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION

- p. 4 Mettre en cohérence les documents de planification
- p. 4 Analyser tous les projets intercommunaux au prisme des enjeux de transition
- p. 5 Responsabiliser l'ensemble des élus pour la mise en œuvre des politiques de transition
- p. 6 Définir un budget carbone
- p. 6 Analyser le budget de la collectivité au regard des enjeux environnementaux
- p. 6 Animer un réseau de référents dans les communes

P. 7 FORMATION ET IMPLICATION DES AGENTS

- p. 7 Former les élus et agents intercommunaux et communaux aux enjeux de la transition et à leur traduction dans les politiques publiques
- p. 7 Impliquer les agents dans l'élaboration des politiques de transition
- p. 8 Mettre en place un réseau de référents ou d'ambassadeurs au sein de la collectivité

P. 9 COMMUNICATION, FORMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

- p. 9 Communiquer sur la politique de transition
- p. 11 Impliquer les citoyens dans la production de connaissance sur l'évolution du territoire
- p. 11 Co-concevoir les politiques publiques avec les habitants et acteurs socio-économiques

P. 12 FINANCEMENT, INGÉNIERIE ET EXPERTISE

- p. 12 Financer les projets intercommunaux
- p. 13 Soutenir financièrement les projets des communes
- p. 14 Mutualiser les moyens techniques et humains
- p. 15 Soutenir financièrement et techniquement les projets des acteurs socio-économiques locaux
- p. 16 Monter et financer des projets avec des acteurs locaux
- p. 16 Appuyer et s'appuyer sur les forces du territoire

PLANIFICATION, GOUVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION

Comment se fixer des objectifs, sur la base d'un diagnostic partagé, et les moyens pour les atteindre ? L'ampleur des moyens à mobiliser pour la transition écologique et énergétique ainsi, que les changements à opérer en termes d'organisation, rendent nécessaire une démarche de planification. Celle-ci s'appuie sur :

- l'état des lieux, appuyé par des données environnementales ;
- la définition d'objectifs et d'une trajectoire ;
- la connaissance des moyens mobilisés et à mobiliser ;
- la cohérence entre documents stratégiques ;
- le suivi de la mise en œuvre et des impacts.

Mettre en cohérence les documents de planification

L'élaboration des documents de planification est l'opportunité de définir des engagements en matière de transition qui pourront irriguer les différentes politiques publiques, du développement économique à la gestion de l'eau.

Grand Angoulême a engagé la démarche Cartclima ! Cette démarche consiste à élaborer simultanément quatre documents de planification : le SCoT, le PCAET, le PLUi et le Plan de mobilité. Elle permet de s'interroger sur les usages : comment se loger, se déplacer, se nourrir, travailler, produire, se divertir, etc ? Ceci, en prenant en compte différents enjeux territoriaux : adaptation du territoire aux évolutions du climat ; utilisation raisonnée des ressources naturelles ; préservation et amélioration de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de l'air ; cohésion sociale, accès équitable aux services, bien-être, etc.

Vichy Communauté porte un Plan paysage pour la transition énergétique. L'intercommunalité a élaboré un document de planification portant sur les aspects paysagers et de transition. Co-construit avec des comités citoyens, experts et élus, il vise à : garantir l'intégration paysagère de différents scénarii de production et d'implantation ; assurer la gestion durable des ressources de manière adaptée aux usages et besoins identifiés ; accompagner les porteurs de projets dans la qualification de leurs projets.

Mauges Communauté intègre la politique climat-air-énergie dans les différentes politiques publiques. Le plan climat-air-énergie (PCAET) s'inscrit dans les politiques de développement économique (Plan économie circulaire), de gestion des déchets (PLPDMA), d'agriculture (PAT), d'habitat (PLH), de santé (CLS) et de mobilités (PDM). Un groupe de travail réunit les chargés de mission des communes et de l'intercommunalité, afin d'informer les communes des avancées du PCAET.

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- Se donner les moyens humains, techniques et financiers pour élaborer les documents de planification ;
- S'assurer du portage politique de la démarche de planification ;
- Faire vivre la démarche par l'animation et l'accompagnement des services.

Analyser tous les projets intercommunaux au prisme des enjeux de transition

Tous les projets portés par l'intercommunalité doivent être cohérents avec les objectifs en matière de transition écologique et énergétique portés par l'intercommunalité. Pour s'en assurer, les intercommunalités mettent en place différents dispositifs : équipe dédiée, grille de critères, etc.

Le secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique de la Communauté Pays Basque accompagne les équipes pour atteindre les engagements communautaires en matière de transition. L'équipe du Secrétariat général est pluridisciplinaire et regroupe des collaborateurs aux expertises complémentaires : des ingénieurs en énergie, des spécialistes des questions environnementales, financières, d'achat responsable, d'économie circulaire, des spécialistes de la concertation. L'organisation est structurée en quatre unités :

- une unité « transition énergétique » afin de mieux répondre à la demande du territoire sur les sujets tels que : sobriété, efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels, production et distribution d'énergies renouvelables, achat groupé d'énergie, décarbonation des mobilités, etc. ;
- une unité « planification écologique et agglomération citoyenne » pour accompagner tous les acteurs sur les questions majeures du changement climatique (atténuation, adaptation et séquestration carbone), de biodiversité, d'économie circulaire, de concertation et d'égalité femmes/hommes, etc. ;
- une unité « financements verts et durables » pour mobiliser de manière optimale les financements nécessaires à la transition écologique du territoire ;
- une unité « achats responsables » pour accélérer le verdissement des achats de la Communauté Pays Basque et utilisation de matériau recycle et issu du réemploi.

Caux-Seine Agglo a réuni des groupes de travail composé des membres du conseil de développement, des élus ainsi que des techniciens de l'intercommunalité. L'agglomération s'est ensuite appuyée sur une grille de critères pondérés pour évaluer et prioriser les projets identifiés, au regard de leur contribution à la transition écologique du territoire. A l'issue de cette analyse, les élus ont ensuite fait le choix d'inclure ou non ces actions dans le projet de territoire et dans le CRTE.

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- Prendre le temps de communiquer auprès des élus et agents pour faire de l'analyse un réflexe et une opportunité, non une contrainte ;
- Adopter une posture d'accompagnateur auprès des élus et agents.

Responsabiliser l'ensemble des élus pour la mise en œuvre des politiques de transition

L'atteinte des objectifs en matière de transition écologique et énergétique implique de s'interroger sur l'ensemble des politiques publiques, de l'habitat au développement économique. Elle relève ainsi d'une responsabilité partagée entre tous les élus concernés au titre de leurs délégations respectives.

La mise en œuvre du PCAET de la Communauté de communes Cœur de Savoie mobilise la présidente et 13 vice-présidents. Le Comité de pilotage du PCAET est animé par la présidente avec l'appui du Vice-président en charge de la Transition écologique. Le dispositif de suivi et d'évaluation prévoit également une présentation de l'avancement au comité des maires. Le comité technique est complété par des groupes de travail dédiés aux projets.

La Communauté de communes Sud Roussillon a adopté une charte communautaire de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Elaborée dans une démarche projet et misant sur le dialogue et la dimension partenariale, elle est déclinée par les communes dans leurs PLU. La première étape a consisté à partager un vocabulaire commun et à passer d'une injonction réglementaire à une notion de « juste équilibre » en matière de développement local. La renaturation et l'importance d'intégrer le cycle de l'eau dans la stratégie d'aménagement ont été mises en avant. Dans un deuxième temps, les élus ont été invités à réfléchir à des formes urbaines plus diverses, plus compactes et optimisées, ainsi qu'à la capacité réelle de réinvestir l'existant.

La Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre a fait évoluer son organisation et sa gouvernance pour refléter ce que l'agglomération souhaitait mettre en place sur le territoire en matière de transition. Le pôle

infrastructures a évolué en un pôle transition écologique qui regroupe: les ressources environnementales, l'aménagement du territoire, les mobilités et l'habitat. Une cellule, la mission stratégie intercommunale, fait le lien entre les différents sujets intercommunaux ainsi qu'avec les communes. Dans les relations avec les communes, des instances classiques (comité de pilotage, comité technique) sont complétées par des commissions thématiques associant les élus communaux, des commissions mixtes permettant de travailler en transversalité (environnement & mobilité, par exemple, ou environnement & aménagement du territoire) et des clubs thématiques permettant de travailler avec les agents.

A Val de Garonne Agglomération, un travail stratégique a été engagé pour préciser les trajectoires qui orienteront prioritairement les politiques publiques de l'agglomération pour les années à venir. En 2022, des trajectoires ont ainsi été définies et articulées autour des trois piliers du mandat, également piliers du développement durable: la transition écologique (rénovation énergétique, ZAN, biodiversité, énergies renouvelables, agriculture biologique, adaptation au changement climatique, décarbonation des mobilités, réduction des déchets, exemplarité de la collectivité, etc.) ; la cohésion sociale (besoins de mobilité des jeunes et des seniors, attractivité médicale, politique jeunesse, habitat, etc.) ; l'attractivité et le développement territorial (structuration des filières, emploi/formation, etc.). En 2023, 36 objectifs opérationnels ont été identifiés en vue de décliner ces trajectoires. Des « Laboratoires » ont ainsi été mis en place, sur une période de quatre mois, afin de préciser et définir la méthode ainsi que les moyens (humains et financiers) pour y parvenir. Constitués d'un chef de filat et d'une équipe d'agents issues de pôle différents, ces groupes projets ont restitué leurs travaux lors de deux sessions, organisées fin juin et début juillet 2023, devant le Président de l'agglomération et les vice-Présidents. Il s'ensuivit une validation politique des projets prioritaires à inscrire au sein du budget pour l'année 2024 (élaborer un budget vert, construire un plan de solarisation du patrimoine intercommunal, améliorer la connaissance sur la biodiversité, etc.). Cette initiative a permis de favoriser le travail en transversalité en faveur de trajectoires de rupture porteuses de sens pour orienter l'action de l'agglomération.

Définir un budget carbone

Le budget carbone est un outil de planification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un plafond d'émissions est fixé par année, ce qui permet d'établir une trajectoire. Utilisé au niveau national, il reste très peu déployé au niveau local.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux s'est dotée en 2021 d'un budget climat pour limiter ses émissions de gaz à effets de serre plus efficacement. Cet outil vise à la fois à plafonner de manière annuelle les émissions territoriales de gaz à effet de serre, tout en augmentant les puits de carbone, et à identifier un plan d'action incluant acteurs publics, citoyens et partenaires économiques. La ville d'Issy-les-Moulineaux met en avant sa méthode à travers cinq actions : fixer des objectifs (respecter les accords de Paris et devenir une ville à émission quasi nulle d'ici 2050 au plus tard) ; calculer un plafond réaliste de réduction des émissions pour l'exercice budgétaire à venir (4 000 tCO₂eq) ; réduire ces émissions en identifiant les mesures et instruments permettant d'y parvenir, à tous les niveaux (national, régional, local) ; surveiller, en développant un « tableau de bord climatique » avec des indicateurs qui seront régulièrement actualisés ; Expliquer, en communiquant sur les avantages pour la qualité de vie des habitants.

Analyser le budget de la collectivité au regard des enjeux environnementaux

Des outils tels que l'évaluation climat du budget permettent d'identifier la part du budget contribuant aux enjeux de transition. Si cet outil ne permet pas de s'assurer que les montants mobilisés sont suffisants, il peut apporter une vision dynamique de l'évolution de la politique budgétaire.

La Communauté des Communes de Montesquieu a engagé une évaluation climat de son budget dès 2021. À l'aide de la méthodologie publiée par I4CE, la collectivité évalue, en transparence, la cohérence du budget avec l'objectif climatique, identifie les marges de manœuvre et pilote le budget en intégrant l'approche climat. Débutée sous l'angle de l'atténuation du changement climatique, l'intercommunalité souhaite élargir le prisme d'analyse à la résilience territoriale, la préservation de la biodiversité, etc.

ENSEIGNEMENTS

I4CE a publié un bilan des premières expériences d'évaluation climat du budget portées par des collectivités.

Animer un réseau de référents dans les communes

L'articulation entre l'action de l'intercommunalité et celle des communes est essentielle. L'intercommunalité peut s'appuyer sur un réseau de référents élus ou agents dans les communes, permettant de faire remonter les enjeux et de déployer des actions contribuant à l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique.

Le Grand Chalon s'appuie sur des ambassadeurs de la transition écologique. Désignés par chaque commune de l'agglomération en début de mandat, les ambassadeurs sont un relais de l'agglomération pour la mise en œuvre des politiques publiques auprès des habitants. Par exemple, ils ont été sollicités pour le déploiement du plan compostage dans les communes ainsi que pour l'identification des Zones d'accélération des énergies renouvelables (obligation de la loi APER relative à la planification territoriale des énergies renouvelables). Ils font aussi régulièrement état des besoins/outils de leurs communes pour atteindre des objectifs spécifiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation d'espace de biodiversité, etc.).

Charlieu-Belmont Communauté prépare le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes vers l'intercommunalité avec des groupes de travail sur les enjeux techniques, financiers et administratifs. La démarche s'inscrit dans une charte signée par les élus de toutes les communes. Les groupes de travail permettent d'engager une démarche de convergence, car il sera plus facile de « rassembler des services qui se ressemblent ». Ils s'adressent notamment aux agents techniques et aux secrétaires de mairie.

FORMATION ET IMPLICATION DES AGENTS

Former aux enjeux de transition, mais également à la traduction concrète pour les métiers, est un impératif pour la réussite de la transition écologique. La direction finances sera mobilisée pour le suivi des montants dédiés à la transition, mais aussi pour la recherche de nouveaux financements. La direction communication pourra s'interroger sur les moyens de partager les enjeux et initiatives autour de la transition et sur l'éco-conception des supports. La direction en charge de la gestion patrimoniale pourra plancher sur la massification de la rénovation énergétique des bâtiments, incluant l'enjeu du confort d'été. Bien que souvent pensée comme contribuant « par nature » à la transition, la direction en charge des services environnementaux est concernée également. A titre d'illustration, le service en charge de l'eau potable et de l'assainissement pourra s'interroger sur l'efficacité énergétique et les potentiels de valorisation des eaux usées. Il lui faudra également anticiper les impacts du changement climatique, notamment en termes de disponibilité de la ressource en eau et sur la résilience des installations face aux événements extrêmes. La mise en œuvre des démarches de transition signifie également acquérir de nouvelles méthodes et postures, par exemple en termes de conduite de projet en transversalité, de dialogue local, de prise de décision en contexte d'incertitude, etc.

Former les élus et agents intercommunaux et communaux aux enjeux de la transition et à leur traduction dans les politiques publiques

Le déploiement d'actions de formation à destination des élus et des agents peut s'appuyer sur des ateliers tels que la Fresque du Climat. Si l'atténuation du changement climatique est souvent le premier enjeu traité, des plans de formation s'organisent sur les autres enjeux, allant de la biodiversité à l'adaptation au changement climatique. La diversification des supports, à l'image des cours en ligne, offre aux collectivités l'opportunité de structurer un dispositif prenant en compte les contraintes de chacun.

La Ville et la Métropole d'Orléans ont lancé « L'embarcadère » pour expérimenter, se former et agir au service des transitions. Cet espace, véritable école interne devra permettre d'embarquer élus et agents afin de se former, expérimenter et agir au service des transitions écologiques et sociétales. Il s'agit d'abord d'explorer et comprendre les grands enjeux de l'époque (énergie, climat, pollution, biodiversité, défis sociaux, etc.), les liens entre eux et les accélérateurs du changement. Ensuite, la collectivité cherche à améliorer les pratiques internes et tester de nouvelles méthodes de conduite de projets, de coopération, de management en contexte de transition... Enfin, elle entend se doter d'outils et de pratiques partagés pour mener à bien les actions des feuilles de route de la transition.

La formation est une des actions portées dans le cadre de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre, dont l'élaboration a été initiée dès 2015. Elle s'adresse aux élus des communes et de l'intercommunalité ainsi qu'aux agents et aux membres du Conseil de développement. Des ateliers et séminaires sont proposés, ainsi que des comités de projet.

A Lorient Agglomération, les élus et services sont acculturés de longue date aux enjeux d'atténuation, qui sont désormais inscrits dans la culture des services.

Le volet sobriété dans toutes les politiques publiques a récemment été renforcé. La révision du PLH a ainsi eu comme fil rouge la sobriété. Sur l'adaptation, enjeu moins abordé jusqu'à présent, un parcours de formation à destination des élus et agents a été proposé, autour de visites et de retours d'expérience. Il s'est poursuivi par la réalisation d'un atlas cartographique de la résilience.

Impliquer les agents dans l'élaboration des politiques de transition

La crise énergétique et les plans de sobriété qui ont été élaborés en réponse ont pu être une opportunité de co-construction avec les agents. Impulsées par la problématique énergétique, ces démarches ont parfois conduit à aborder d'autres enjeux tels que la gestion de l'eau.

L'élaboration du plan de sobriété de la Communauté de communes de Lacq-Orthez a été l'opportunité d'impliquer les agents dans l'identification de mesures.

Thématique non prévue au départ, des mesures en faveur de la sobriété hydrique ont ainsi été soumises par les agents. Des équipements ont été installés afin d'objectiver les remontées des usagers et de discerner les problèmes techniques des problématiques d'usage. Cette démarche a amélioré l'acceptabilité des mesures de sobriété, en permettant aux agents de faire remonter les problématiques de confort.

La Communauté de communes de Montesquieu sensibilise l'ensemble des agents aux enjeux de la transition.

La totalité des services opérationnels ont été mobilisés pour l'élaboration du budget vert. Les services se sont ainsi emparés de la démarche et ont interrogé leur manière de conduire leurs missions sous l'angle du changement climatique. La démarche contribue à la transformation des pratiques internes et de l'action publique pour mieux faire face aux défis du changement climatique. Dans les évaluations professionnelles, un objectif donné à l'ensemble des agents est de faire des propositions et de contribuer à leur niveau à la transition écologique et à la résilience. Le chargé de mission PCAET est également formateur pour la Fresque du Climat.

Mettre en place un réseau de référents ou d'ambassadeurs au sein de la collectivité

La mise en œuvre des politiques de transition peut s'appuyer sur un réseau de référents dans les différentes directions de la collectivité. Chargés de faire le lien entre les objectifs de transition et leurs politiques publiques, ils contribuent à la cohérence de la démarche de transition et à son suivi.

Lors de l'élaboration du plan de sobriété énergétique de Lannion-Trégor Communauté, un groupe de 27 volontaires s'est structuré pour sensibiliser les agents et faire remonter les dysfonctionnements. Le plan de sobriété s'est construit de manière participative, au travers notamment d'un appel à idées non limité à la thématique de l'énergie (sobriété hydrique, biodiversité et espaces verts, etc.). Il s'est basé sur les préconisations techniques du service énergie et sur les propositions des agents. Réunis une fois par mois, les volontaires ont maintenu leur implication. Des événements sur le sujet de la sobriété ont été organisés : cafés covoiturage, cafés vélo-tafeurs, fresque du climat, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre mobilise l'ensemble de ses agents dans la réduction des consommations énergétiques en modifiant les habitudes quotidiennes. La diffusion des bonnes pratiques en interne se fait par l'intermédiaire d'une quinzaine d'ambassadeurs écoresponsables volontaires au sein des services. Les ambassadeurs mettent en place des actions de sensibilisation auprès de leurs collègues, développent des animations liées au développement durable et participent à l'intégration des nouveaux agents afin de leur partager l'esprit éco-citoyen.



COMMUNICATION, FORMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Comment puis-je être aidé pour la rénovation énergétique de mon logement ? Mon territoire sera-t-il exposé à un risque d'inondation ? Existe-t-il des ressourceries près de chez moi ? Alors que les enjeux de transition sont complexes, les initiatives locales et dispositifs de soutien sont insuffisamment connus. En s'appuyant sur la proximité aux habitants et l'accompagnement qu'elle peut proposer sur la rénovation énergétique ou les mobilités, la collectivité, perçue comme un tiers de confiance, a un rôle essentiel à jouer pour communiquer auprès des habitants, associations et entreprises du territoire. La démarche de transition peut être l'opportunité de renouveler les formes de communication. Les pistes explorées par les intercommunalités portent sur des messages pédagogiques voire ludiques, voire des événements dédiés (festivals, universités populaires...). La volonté est de rendre le citoyen acteur, par exemple par l'observation des transformations de son territoire sous l'effet du changement climatique.

Communiquer sur la politique de transition

Les intercommunalités innovent pour mieux communiquer sur leurs actions en matière de transition. Elles imaginent différents supports de communication, vont à la rencontre des publics, s'appuient sur des relais pour améliorer la connaissance des enjeux environnementaux et faire connaître à tous les publics les initiatives de la collectivité : l'accompagnement à la rénovation énergétique, les aides à la mobilité décarbonée, la mise à disposition de composteurs, les actions de préparation aux événements climatiques extrêmes, etc.

Terres d'Argentan et la ville d'Argentan organisent une Université populaire des transitions, tout au long de la saison 2023/2024, soit cinq conférences qui mobilisent la participation d'experts. L'Université populaire des transitions d'Argentan est gratuite et ouverte à tous.

Au Grand Narbonne, les ambassadeurs du Plan climat s'engagent pour une durée de deux ans en faveur de la transition écologique. Information, rencontres, constitution et animation de leur propre réseau contribuent à accompagner le changement des comportements des habitants du territoire, tant à l'échelle individuelle que collective.

Afin de valoriser les actions et projets en faveur de la transition écologique, la Communauté de communes de l'Ernée a créé le label « Eco Agir, l'Ernée 2050 ». L'objectif ? Identifier, soutenir et valoriser les projets permettant d'atténuer le changement climatique et/ou de s'y adapter. Les projets labélisés bénéficient d'une visibilité via les canaux de communication de l'intercommunalité. Les candidats peuvent également solliciter une aide

financière, technique ou logistique pour la réalisation du projet (achat de matériels, prestations, etc.). Citoyens, associations, entreprises, commerces, écoles, centres de loisirs, camping, etc., peuvent candidater au label pour des projets qui répondent à différents critères comme : être localisés sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée, contenir un volet de sensibilisation/communication, être compatibles avec les objectifs du PCAET et les documents de planification de la collectivité (SCOT, PLUi).

La Communauté de communes Bugeois-Vallée soutient le projet « Mon territoire dans 50 ans », qui s'articule autour d'ateliers en milieu scolaire, avec une approche ludique et scientifique dans un premier temps (avec l'association Alisée), puis une approche artistique et culturelle dans un deuxième temps. Des élèves des écoles primaires ont participé au tournage d'un film de science-fiction intitulé « 2069, la croisée des chemins ». Ces canaux ont permis de toucher des publics variés, souvent plus complexes à sensibiliser aux enjeux de transition écologique et en utilisant la culture comme vecteur.

La Communauté de communes du Pays de Fayence a recruté un ambassadeur de l'eau pour mieux informer les usagers professionnels et non-professionnels et les sensibiliser aux économies d'eau. Des kits hydro-économiques ont été distribués aux acteurs du tourisme et aux plus gros consommateurs. Des actions de sensibilisation sont prévues en milieu scolaire et auprès des exploitants agricoles.

La Communauté d'agglomération Cap Atlantique sensibilise les touristes. Depuis 2016, Cap Atlantique va à la rencontre du public tous les étés sur les sites touristiques, afin de sensibiliser aux bons réflexes pour préserver la qualité des eaux. Elle a également lancé une campagne de communication humoristique pour valoriser les bonnes pratiques sur ce thème, autour de dix commandements et du personnage de BD Mam'Goudig.

Dinan Agglo propose des animations sur la protection des ressources et milieux naturels. L'Agglomération veille à la protection des espaces (naturels, ruraux et urbains) pour préserver la biodiversité et la qualité de ces ressources. Il s'agit de former et de sensibiliser adultes et enfants, futurs « éco-citoyens », à l'importance de la protection des ressources et des milieux naturels. Des animations en intérieur et sur le terrain sont régulièrement proposées : lecture du paysage et appropriation des différents milieux ; atelier de plantations et de gestion d'une haie et d'une zone humide ; sensibilisation aux fonctionnements des différents milieux et de l'intérêt de chacun d'entre eux ; création de mûr végétalisés, de vergers, d'aménagements divers. Les participants peuvent être des particuliers, agriculteurs, des élus et habitants, etc.

Châteauroux Métropole accompagne les usagers vers le zéro déchet. La communauté d'agglomération propose aux particuliers d'acquérir gratuitement un composteur, ainsi qu'un guide sur le compostage pour les inciter à s'engager dans cette pratique. Près de 14 000 composteurs individuels et collectifs ont été distribués sur le territoire à fin 2023. Des ambassadeurs de tri du service Déchets interviennent gratuitement sur demande auprès des écoles, des associations et des collectivités pour des animations de sensibilisation au tri des déchets et sur les procédés de recyclage (visite du centre de tri). L'économie circulaire est aussi encouragée par la valorisation de plusieurs structures et initiatives locales.

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Li-sieux Normandie fait de l'éducation à l'environnement un axe fort de sa politique et participe à la sensibilisation au développement durable. L'appel à projets « Y'A Pas de Mauvaises Graines », à destination de tous les établissements scolaires du territoire, traduit cet engagement. Son objectif est de sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux planétaires en les aidant à s'approprier les connaissances et les pratiques qui leur seront nécessaires dans leur vie de futurs citoyens. Depuis 2018, plus de 19 000 élèves en ont bénéficié. Le programme d'intervention proposé aux équipes pédagogiques aborde les thématiques relatives aux missions de l'agglomération : biodiversité, cycles de l'eau, gestion des déchets, gaspillage alimentaire, énergie, air et climat. L'intercommunalité a également signé une convention avec le lycée agricole du Robillard dans le but de sensibiliser les élèves et de les faire participer à un véritable projet de territoire. Au programme du partenariat : chantier de mare, étude du lien entre agriculture et biodiversité, étude sur le ruissellement et même la création d'un film d'animation sur la trame verte et bleue.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais soutient des aires marines et terrestres éducatives dans le cadre des animations pédagogiques en faveur du développement durable. Ces animations autour de la découverte du milieu naturel dans son ensemble visent à permettre aux enfants d'être force de proposition dans la sensibilisation à la protection de ce milieu.

La Communauté d'Agglomération Terres de Montai-gu a organisé en octobre 2023 l'événement « Terres d'énAIRgie » dans le cadre de son plan climat. Cet événement inédit s'est déroulé sur tout le territoire et a permis d'aborder les différentes thématiques de la transition écologique : covoiturage, pratique du vélo au quotidien, la biodiversité ou encore la lutte contre le gaspillage. Une soirée d'information a également été consacrée à la rénovation énergétique. Les ateliers et conférences ont été complétés par des visites thématiques pour découvrir différents sites de traitements des déchets, des eaux et des randonnées commentées. Ces journées visent à inciter les citoyens et les autres acteurs du territoire à passer à l'action.

Météo-France et la Communauté de communes Causes Aigoual Cévennes – Terres solidaires créent, au sommet du mont Aigoual, le premier centre d'interprétation et de sensibilisation français du changement climatique. L'observatoire météorologique, perché au sommet du mont Aigoual, enregistre depuis plus d'un siècle les évolutions du climat. Le climat change, le rôle des météorologues et des climatologues aussi : il ne s'agit plus uniquement de prédire le temps de demain mais d'alerter sur le changement en cours et de préparer l'ensemble des acteurs de la société à l'ampleur du phénomène du réchauffement climatique et aux changements que nos sociétés contemporaines doivent opérer. Le parcours est composé de 10 espaces, interpellant sur la question du climat, de ses changements, du rôle des activités humaines et sur les solutions possibles à mettre en place. La visite se termine par une rencontre avec un médiateur scientifique pour se familiariser avec la notion d'observation météorologique et climatologique.

A Brocéliande Communauté, le Bricobus va à la rencontre des habitants en situation de précarité énergétique. Le Bricobus permet de mener des travaux à court terme chez les habitants en situation de très forte précarité énergétique à travers la réalisation de chantiers solidaires. Il s'adresse aux ménages qui ne rentrent pas, ou pas encore, dans le cadre des dispositifs et des parcours d'aides classiques existants pour lutter contre la précarité énergétique. Le Bricobus circule sur le territoire des 8 communes de Brocéliande Communauté et s'arrête dans différents lieux de vie comme les places de marché, les places de mairie, les parkings de supermarchés et les centres-bourgs. Il va ainsi à la rencontre des habitants : en échangeant avec eux sur des besoins en petit bricolage (réparer une fuite, remplacer la VMC, remplacer un ballon d'eau chaude, une prise électrique, etc.) ; en se rendant accessible et en suscitant leur participation ; en leur permettant de s'interroger sur leurs conditions de logement, ou bien de celles de leurs voisins, familles, amis ; en engageant collectivement des solutions adaptées et réactives. Cette opération est le résultat d'une collaboration entre Brocéliande Communauté, les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, et le SDE35.

Impliquer les citoyens dans la production de connaissance sur l'évolution du territoire

Le changement climatique se traduit par des transformations qui affectent le territoire tels que les pollutions ou l'érosion de la biodiversité. Les citoyens impliqués dans la production de connaissances alimentent le diagnostic territorial et le niveau de sensibilisation des acteurs locaux.

La Communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'estuaire fait face au recul du trait de côte, en raison du risque de submersion et de l'érosion. L'intercommunalité travaille à : améliorer et partager la connaissance sur les aléas climatiques ainsi que l'évolution de leurs impacts attendus sur le territoire ; développer une culture commune de l'adaptation au changement climatique ; anticiper et planifier l'aménagement du territoire pour améliorer sa résilience face aux impacts du changement climatique. Dans une volonté de participation citoyenne, l'agglomération a installé un dispositif sur une plage soumise à érosion, permettant aux habitants d'alimenter une base de données à partir de photos. Ce dispositif contribue à la prise de conscience du phénomène et de ses traductions locales. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, portée avec Cap Atlantique, l'agglomération a mis en place un comité de pilotage, un comité des partenaires (80 structures), des groupes de travail (Scénarios & méthode de l'étude / Sentier côtier & Ouvrages / Biodiversité & Milieux naturels / Evolution législative) et un groupe miroir de 17 habitants disposant d'un pouvoir d'interpellation et de contribution. Le groupe miroir permet de réunir des habitants détachés d'intérêts directs sur la question de l'érosion du trait de côte.

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc met en place un Institut éco-citoyen. Inspiré de l'Institut écocitoyen pour la Connaissance des Pollutions de Fos-sur-Mer, sous forme associative, il permet à des chercheurs de développer des démarches adaptées aux enjeux du territoire, afin de mieux connaître les problèmes de pollution et de santé et de guider l'action publique. Une concertation a été conduite pendant un an avec des entreprises, des chercheurs, des associations locales et des éco-délégués. Une des instances de gouvernance, l'agora, est ouverte à tous les habitants souhaitant s'engager dans des protocoles de sciences participatives ou mener des actions de sensibilisation.

Débutée en 2015, la première partie de l'Atlas de la biodiversité de Lamballe Terre & Mer a concerné 16 communes. Depuis 2017, VivArmor Nature accompagne l'intercommunalité dans cette démarche. Suite à une première phase d'expérimentation dans un périmètre de 270 km², le travail est étendu à l'ensemble des 38 communes à partir de 2020. L'Atlas de la biodiversité est à la fois un inventaire, qui répertorie et cartographie la faune et la flore d'un territoire (habitats, espèces, etc.) ; un outil, à disposition des élus pour élaborer leurs projets d'urbanisme et d'aménagement, tout en respectant le milieu naturel ; un programme d'actions, qui permet de préserver ou restaurer la biodiversité (en recréant par exemple des continuités écologiques ou en protégeant spécifiquement certaines espèces) ; une démarche de sensibilisation auprès de différents publics (grand public, scolaires, élus et décideurs locaux).

Co-concevoir les politiques publiques avec les habitants et acteurs socioéconomiques

La participation citoyenne se réinvente sous de nouvelles formes, en partie sous l'effet de l'urgence de la transition écologique et énergétique et de l'objectif de transition juste.

Est Ensemble a organisé une Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité. Fruit de cinq mois de travail, les 200 propositions ont été remises à l'exécutif en février 2022. Les sept axes sont les suivants : un territoire végétalisé, aux espaces verts et conviviaux ; un territoire solidaire qui s'engage pour un habitat rénové et éco-responsable ; un territoire qui limite l'usage de la voiture et qui déploie les mobilités actives ; un territoire résilient qui promeut une alimentation saine ; un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage ; un territoire exemplaire, avec des acteurs et des citoyens engagés ; un territoire qui développe les énergies renouvelables. De septembre à décembre 2022, dans la continuité des travaux de la Convention, une concertation a été engagée auprès des citoyens sur le PCAET et le plan local de mobilité.

La Communauté de communes de Petite-Terre a créé des outils de gouvernance de proximité pour une participation active des acteurs locaux. Le Conseil de l'environnement de Petite-Terre réunit acteurs économiques, population, éducation nationale, forces de l'ordre, etc. Un Conseil des jeunes pour la transition écologique et solidaire a été mis en place. Il est composé d'une vingtaine de jeunes sélectionnés sur appel à candidatures. Des contrats d'objectifs sont signés avec les associations locales. L'éducation nationale est mobilisée pour l'éducation au développement durable. Un agent recruté dans le cadre du COT signé avec l'ADEME est en charge de coordonner ces instances.

La Communauté d'agglomération du Grand Guéret a adopté en 2019 une charte EnR afin d'encadrer le développement de projets. Elle permet de s'accorder sur des principes et s'inscrit dans l'objectif de l'agglomération de produire chaque année avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire n'en consomme. Les projets encadrés par la charte sont des projets d'énergie renouvelable (solaire, éolien, méthanisation, hydraulique, géothermique, biomasse, liste non exhaustive) localisés sur le territoire de la communauté d'agglomération du grand Guéret, non portés par un particulier. Les principes portent sur la phase amont, le développement, l'exploitation et la communication. A titre d'illustration, la charte prévoit notamment que le porteur de projet contacte l'agglomération avant toute action sur le territoire, notamment avant toute prise de contact avec les propriétaires fonciers. L'agglomération s'engage à soutenir techniquement ses communes membres impliquées dans ces projets.

FINANCEMENT, INGÉNIERIE ET EXPERTISE

12 milliards d'euros d'investissements chaque année, c'est la cible que doivent atteindre les collectivités pour l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone, souligne l'ACE. Cela représente un effort supplémentaire annuel de 6,5 milliards d'euros d'investissements climat. Les besoins d'investissements des collectivités portent sur la mobilité (67 % des besoins), dont en particulier les aménagements cyclables (3,3 Mds €/an), le financement du ferroviaire et des transports en commun (3 Mds €/an) ; la rénovation énergétique des bâtiments publics (2,7 Mds €/an) ; enfin l'efficacité énergétique de l'éclairage public et les réseaux de chaleur urbain (1,1 Md €/an). Accélérer l'action climat des collectivités nécessite également de renforcer leurs moyens d'ingénierie avec au minimum 25 000 agents dédiés, soit 1,5 Md € par an.

Les dispositifs de financement pour la transition sont de plus en plus nombreux et offrent de nouvelles opportunités pour les collectivités. Fonds vert, intructing, financement participatif, ce foisonnement implique de faire de plus en plus appel à des compétences en ingénierie financière. L'intercommunalité y a toute sa place : les possibilités de mutualisation entre l'intercommunalité et ses communes membres peuvent être mobilisées pour les projets de transition, notamment pour la rénovation des bâtiments des communes.

Il est à souligner que l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique ne relève pas de la seule action de la collectivité. Démarches d'événementiel éco-responsable, projets citoyens d'énergies renouvelables ou de végétalisation, de nombreux projets sont portés par des initiatives privées. La collectivité peut néanmoins apporter un soutien à certains projets : financier, dans le cadre de fonds locaux, mais également en expertise, en nature ou par la mise en réseau.

Financer les projets intercommunaux

De l'épargne citoyenne aux prestations marchandes, le champ des possibles est large pour financer les projets de transition portés par l'intercommunalité. Les projets de transition eux-mêmes peuvent générer des recettes, notamment la production d'énergies renouvelables. Si les investissements à réaliser sont importants, la transition écologique et énergétique invite également à des renoncements, et à des non-dépenses.

Lorient Agglomération s'appuie sur un ensemble d'outils juridiques et financiers pour l'atteinte de ses objectifs énergétiques. L'intercommunalité a l'ambition de couvrir 50 % de ses consommations avec des énergies renouvelables en 2025. Une régie autonome énergie a été créée en 2019. Elle porte trois activités : la vente de biogaz, la vente d'électricité photovoltaïque et la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour les partenaires, notamment les communes. L'agglomération s'est

également dotée de plusieurs satellites dont une Société publique locale (SPL) et une Société d'économie Mixte (SEM) et coordonne un groupement d'achats d'énergies. La création de la SPL a permis aux plus petites communes de bénéficier de l'outil et de se doter de leur réseau de chaleur communal. La SEM favorise le déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire (solaire, biogaz, éolien, etc.) en valorisant notamment le patrimoine bâti et non bâti.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a déployé une centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge, propriété de l'intercommunalité. Le bail d'une durée de 21 ans et une concession de travaux et d'exploitation ont été signés en 2020. La même année, dans le but d'associer la population à la transition énergétique, une collecte de 300 000 euros a été réalisée. Les habitants de la Communauté de communes ont pu y participer en priorité via Lendosphère, une plateforme en ligne de financement participatif pour les énergies renouvelables en France. Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2021. Mise en service en 2022, la centrale, composée de 20 800 panneaux, produit plus de 12 GWh/an. Cette production est l'équivalent de la consommation annuelle électrique moyenne d'environ 5 700 habitants. L'entretien des espaces verts est réalisé par éco-pâturage en partenariat avec un éleveur local. Grâce à cette centrale, la Communauté de communes bénéficie de retombées locatives qui lui permettent de financer d'autres projets de développement durable.

La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a eu recours au financement participatif pour son réseau de chaleur. La campagne de financement participatif pour la construction du réseau de chaleur de Marne et Gondoire Énergie, lancée en avril 2023, a atteint ses objectifs avec succès début mai grâce à la participation de 237 prêteurs. Cette campagne réservée exclusivement à l'Île-de-France a atteint en trois semaines son objectif de 400 000 €, dont 44 % ont été investis par les habitants de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, preuve d'une forte adhésion locale. Les investisseurs ont prêté en moyenne 1 709 €, avec des montants unitaires compris entre 10€ et 10 000€ (le montant maximum pour cette campagne). L'objectif était de favoriser le recours à une épargne en circuit court et de permettre ainsi aux riverains de devenir des partenaires privilégiés de ce projet.

Terres d'Argentan communique sur le potentiel économique de chaque action. Pour susciter la prise de conscience des enjeux énergétiques par les acteurs du territoire, l'intercommunalité s'appuie sur la balance énergétique du territoire, exprimée en flux financiers. Plus de 100 millions d'euros sortent du territoire pour acheter de l'énergie (chiffres 2018). L'intercommunalité communique en premier sur les flux financiers, plutôt que la décarbonation, moins tangible. Un axe stratégique de la stratégie de sobriété porte sur le potentiel « économique » des actions, au travers de la maîtrise du budget de fonctionnement, du financement des projets et besoins de Terres

d'Argentan, du développement économique local par la transition et de la résilience des acteurs du territoire. La sobriété est indispensable dans toutes les trajectoires de transition ; elle implique d'agir sur les comportements et les usages, de travailler sur l'optimisation des usages, de réfléchir en amont sur le « non-usage » et d'adapter les usages aux besoins réels, dans une approche socialement acceptable. A Terres d'Argentan, la sobriété s'accompagne d'un volet sur l'efficacité, au travers de travaux d'efficacité énergétique. Les deux secteurs les plus énergivores de la collectivité sont le patrimoine et l'éclairage public. Le réflexe a été de s'appuyer sur des schémas directeurs, permettant de rationaliser les surfaces et de travailler sur les usages. Sur l'éclairage public, outre la rénovation des équipements, des actions d'extinction nocturne ont été engagées en concertation avec les élus et acteurs locaux.

La Communauté de communes Somme Sud-Ouest propose une offre de transports aux habitants, dont un service public de transport collectif à la demande fonctionnant toute l'année, du lundi au vendredi, qu'elle finance notamment en réalisant des prestations payantes. Ces prestations s'adressent à des associations et des écoles du territoire ou de clients institutionnels. En dehors du périmètre de la communauté, cette offre se limite aux clients institutionnels : communes, groupements de communes, associations d'élus, CCAS, écoles, collègues, lycées et maisons familiales.

La Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance met en place un fonds de compensation carbone à destination des acteurs économiques du territoire. Les fonds issus des crédits carbone générés permettront de préserver les zones humides, puits de carbone et zones de biodiversité. La démarche est accompagnée par le Cerema et se structure en deux phases : la mutualisation d'une étude de benchmark sur les fonds carbone ; un travail local de préfiguration d'un fond carbone volontaire.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a mis en place une mission Mécénat pour permettre aux entreprises locales de soutenir les projets du territoire, que ce soit pour une action patrimoniale ou culturelle, un événement sportif, une action jeunesse ou un projet de préservation de l'environnement. Une convention de mécénat entre l'intercommunalité et l'entreprise mécène formalise les modalités de soutien et les différents avantages qui pourront être proposés. Les entreprises peuvent ainsi soutenir le Festival des activités de nature, initié en 2015. Ce festival fait la promotion des nombreuses activités de pleine nature qu'offre le territoire. Des actions de sensibilisation à l'environnement sont menées à cette occasion par la chargée de mission Natura 2000 de la Communauté de communes.

Les éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Montdidier sont publiques. La régie locale d'électricité agit en tant que producteur, distributeur et fournisseur d'électricité. Elle distribue l'électricité produite par plus de 1 000 panneaux photovoltaïques et, sous peu, de l'énergie générée par le solaire thermique. Plus de la moitié des

besoins en électricité de la commune sont couverts par la production éolienne. Les habitants peuvent bénéficier d'aides pour la rénovation de leur logement et la décarbonation des mobilités.

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés s'est engagée dans des paiements pour services environnementaux, dans le cadre de l'expérimentation proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Trois objectifs sont recherchés : reconquérir la qualité de l'eau et de la biodiversité ; valoriser et inciter la mise en place de pratiques agro-écologiques ; soutenir les agriculteurs qui rendent des services environnementaux. Les zones à enjeux, notamment les aires d'alimentation de captage, sont particulièrement ciblées. Le montant du paiement repose sur un système de notation d'indicateurs spécifiques. 42 exploitations sont inscrites dans ce dispositif. Les contrôles et les suivis des exploitants sont réalisés par une animatrice de l'intercommunalité. La Chambre d'agriculture et l'intercommunalité réalisent des bilans chaque année.

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- Des financements innovants qui répondent également à des objectifs non-financiers, notamment la sensibilisation et l'implication des acteurs socioéconomiques ;
- Des sources de financement innovantes à appréhender généralement comme un complément à des financements traditionnels, mais rarement comme des financements majoritaires ;
- Un montage financier parfois complexe, à anticiper, qui requiert des compétences en ingénierie financière.

Soutenir financièrement les projets des communes

L'intercommunalité peut apporter un appui financier aux projets des communes, notamment dans le cadre des fonds de concours. L'application de ces dispositifs à la rénovation énergétique des bâtiments publics est détaillée dans le guide juridique sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, disponible sur le site internet d'Intercommunalités de France.

La Communauté de communes du Pays de Lunel propose un fonds de concours dédié aux aménagements cyclables. L'objectif principal de ce dispositif est de créer un maillage de pistes cyclables aménagées et sécurisées sur l'ensemble du territoire afin de relier les communes entre elles, dans le respect du schéma intercommunal de déplacements doux établi par la Communauté de communes du Pays de Lunel. Sont concernés plusieurs ty-

pologies d'aménagements cyclables telles que les voies vertes, les pistes cyclables, les bandes cyclables, les voies centrales banalisées, les zones 30 aménagées ainsi que les trottoirs partagés. Les critères de sélection portent sur l'enjeu intercommunal du projet, le potentiel d'usagers, les possibilités de connexions avec d'autres itinéraires, la qualité et la valeur technique de l'aménagement ainsi que la signalétique, la sécurisation et le dispositif d'accompagnement.

Quimperlé Communauté propose un fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes. Deux conseillers accompagnent les communes, dans le cadre d'une régie. Le règlement du fonds de concours prévoit une aide au mètre carré avec l'atteinte d'un niveau de performance. Quimperlé Communauté soutient les études énergétiques, les travaux de rénovation permettant d'augmenter notablement la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables. En complément du fonds de concours, les communes peuvent bénéficier des CEE. Si le fonds de concours est un dispositif financier, le dialogue entre la commune bénéficiaire et l'intercommunalité est également l'opportunité d'un échange technique sur le projet.

ENSEIGNEMENTS:

- Un outil de dialogue et d'amélioration de la dimension environnementale des projets, sous réserve d'échanges assez tôt en amont du dépôt des demandes ;
- Des critères qui doivent être incitatifs et lisibles.

Mutualiser les moyens techniques et humains

Différents outils permettent d'optimiser les moyens humains, techniques et financiers de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il s'agit par exemple des groupements de commande, des services communs ou encore de la mise à disposition de matériel. Le degré de complexité pour leur mise en œuvre diffère selon les dispositifs, de même que le champ d'application autorisé. La rénovation énergétique des bâtiments publics illustre un domaine pertinent d'application ; les ressources nécessaires pour ce chantier colossal sont rarement présentes dans les petites collectivités et gagnent à être organisées à une échelle plus large, permettant de couvrir un nombre supérieur de bâtiments.

Des illustrations sont disponibles dans différentes publications d'Intercommunalités de France : l'étude sur la mutualisation, le focus sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et le guide juridique sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Ces documents sont disponibles sur : intercommunalites.fr/publications

La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) a fait réaliser une étude pour mesurer le potentiel de 1 250 bâtiments répartis sur 18 communes.

Dans le cadre de son plan climat, la CoVe souhaite être un territoire à énergie positive en 2045. Pour appuyer cette stratégie, elle a créé une régie spécifique directe pour la gestion des centrales photovoltaïques sur ses bâtiments. Dans les trois prochaines années, l'intercommunalité va investir 1,8 millions d'euros pour installer des panneaux sur neuf sites. Le projet est désormais piloté en interne. La collectivité a formé une équipe projet pour disposer d'une vision complète et transversale de cet enjeu. Elle est constituée de plusieurs agents de services différents : finances, commande publique, bâtiment et environnement. Cette équipe facilite le déploiement de la démarche et s'assure de l'atteinte des objectifs. Elle propose également d'accompagner les communes porteuses de projets.

Le Service d'Appui Technique aux communes (SATEC) du Grand Chalon intervient auprès des communes pour leur fournir l'ingénierie technique nécessaire à la mise en œuvre de leur projet.

Ce service accompagne notamment la rénovation énergétique des bâtiments (salle des fêtes, gymnase, mairie, école, etc.). Avec l'entrée en vigueur du décret tertiaire, l'action du SATEC s'avère importante pour les plus petites communes qui peuvent compter sur le conseiller en économie partagé et le FAPC. Le Conseiller en Énergie Partagé réalise les audits d'un bâtiment ciblé en vue de sa rénovation ou le diagnostic global du patrimoine communal afin d'orienter les élus vers une priorisation des travaux sur les bâtiments les plus énergivores. Le FAPC permet de disposer d'une enveloppe dédiée aux projets de transition écologique, dont la rénovation thermique des bâtiments. En complément, le fonds de relance est également mobilisé par les communes pour financer ce type de travaux.

Le Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire mettent en œuvre leur politique de transition avec l'appui d'un service unifié en charge de l'habitat et de la transition écologique.

En 2018, les deux intercommunalités se sont engagées, dans le cadre de leur Entente, dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial, actuellement en phase de mise en œuvre. Le service porte également une Maison de l'Habitat, qui inclut une plateforme d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme, du Diois et du Val de Drôme créent pour tous les habitants et pour les professionnels de la rénovation énergétique un service public de proximité pour les informer et les accompagner dans leurs projets.

Ce service public mutualisé pour l'aide à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie est indépendant, gratuit et personnalisé. Il a pour mission : l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique ; le soutien aux professionnels (agents immobiliers, notaires, syndicats de copropriétés, banques) ; la performance énergétique du petit tertiaire privé ; la lutte contre la précarité énergétique via le service Logement économe.

Ce service accompagne également tous les porteurs de projet (hors particuliers) dans l'installation d'unités de production de chaleur renouvelable et gère, pour le compte de l'ADEME qui finance le dispositif, l'aide « Contrat de chaleur renouvelable ».

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- De nombreux outils sont à disposition des intercommunalités, à bien choisir selon la finalité et les moyens disponibles.

Soutenir financièrement et techniquement les projets des acteurs socio-économiques locaux

La mise en place d'un dispositif de soutien financier pour les projets des acteurs socio-économiques locaux permet d'anticiper les moyens que l'intercommunalité peut être amenée à mobiliser et elle apporte de la transparence aux acteurs locaux.

Mauges Communauté a créé un fonds de soutien aux projets locaux. Initialement prévu à hauteur de 200 000 €, 372 000 € ont été effectivement mobilisés lors du premier appel réalisé en 2022. Les fonds proviennent en partie des retombées financières des projets d'énergies renouvelables portés par l'intercommunalité via la Société d'économie mixte (SEM). 34 projets sont accompagnés sur deux ans, portés par des associations, des chambres consulaires et des établissements scolaires. L'intercommunalité s'appuie sur différents canaux pour diffuser l'appel : envoi direct aux associations, diffusion via les réseaux sociaux, presse locale, ainsi qu'un relais par les communes.

Valenciennes Métropole porte un appel à projets permanent à destination des acteurs locaux, à hauteur de 25 000 € annuels, dont 15 000 € pour les objectifs du PCAET et 10 000 € pour les objectifs en matière de déchets. Depuis cinq ans, il soutient des initiatives portées par les associations et les groupes de citoyens contribuant à la transition. Trois comités de sélection se tiennent chaque année. Les projets soutenus peuvent favoriser le passage à l'action vers une consommation plus responsable (eau, énergie, alimentation, etc.), encourager les déplacements doux, favoriser l'économie circulaire, réduire le gaspillage alimentaire, ou mettre en lien les acteurs du territoire.

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc a créé des fonds pour soutenir les actions en faveur de la qualité de l'air. Un fonds air-gaz est porté en partenariat avec GrDF et les régies de gaz locales pour financer la substitution de vieux appareils de chauffage au bois et au fioul par des chauffages au gaz performants. L'intercommunalité, avec l'appui de la Région Auvergne Rhône Alpes, soutient les entreprises et associations du territoire

qui souhaitent acquérir des véhicules à faibles émissions de particules.

La Communauté de communes Cœur de Savoie accompagne les entreprises dans leur transition énergétique. Elle mobilise sa compétence de développement économique pour proposer aux entreprises du conseil et une mise en relation avec des structures d'accompagnement de projets de production d'énergies renouvelables ou de rénovation énergétique.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais a créé un service public de la transition écologique. Le Parc Eco Habitat assure le portage technique et accompagne les acteurs du territoire autour de l'habitat, l'énergie et la mobilité pour atteindre l'objectif de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) en 2050. L'équipe, constituée d'agents de la collectivité, s'adresse aux ménages, entreprises, communes et établissements scolaires du territoire. Sont notamment proposés un conseil technique à la rénovation des logements ou lors d'un projet de construction, des ateliers de formation à l'installation de panneaux solaires, des informations sur le montage de projets d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, etc.) et une expérimentation de véhicules légers intermédiaires auprès d'entreprises.

Lancée en février 2022 par la Communauté de communes du bassin de Pompey, en partenariat avec le bureau d'études «Villes Vivantes», l'opération Bimby Bunti accompagne gratuitement tous les porteurs de projets de constructions neuves ou anciennes. L'opération leur propose une heure gratuite avec un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme pour modéliser en 3D les projets d'habitat (rénovation, réhabilitation, construction d'une maison dans son jardin, création d'un terrain à bâtir) et les renseigne sur les questions techniques, administratives, réglementaires, financières, fiscales ou patrimoniales.

Afin de réduire à la source les biodéchets produits sur le territoire et la pollution liée leur prise en charge, la Communauté d'agglomération Béthune Bruay développe des incitations au compostage individuel et collectif des habitants et des acteurs du territoire. L'Agglomération a distribué en 2022 plus de 3 000 composteurs individuels et a sensibilisé plus près de 4 000 habitants au compostage domestique. Trois jours de formation sont offerts pour les citoyens qui souhaitent devenir guide composteur bénévole et des équipements sont mis à disposition. L'intercommunalité mise également sur le compostage collectif à travers l'installation de six sites de compostage de gros volume et la formation de référents pour en assurer le suivi. Les opérations de déploiement du compostage de gros volume s'adressent aux structures publiques et privées du territoire.

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- L'importance d'une procédure fluide : un calendrier suffisamment anticipé, adapté aux contraintes associatives, une charge administrative limitée pour les demandeurs, un premier versement suffisamment incitatif ;
- Un outil à ne pas limiter au volet financier : l'appui technique et la mise en relation sont tout autant importants.

Monter et financer des projets avec des acteurs locaux

Des projets peuvent associer la collectivité et des acteurs socioéconomiques locaux, par exemple pour le développement d'énergies renouvelables.

La Communauté de communes Bretagne romantique s'est financièrement engagée dans la SCIC Les Survoltés en achetant 150 parts sociales. Elle s'engage, aux côtés de cette structure coopérative, en faveur du développement des énergies renouvelables et des énergies citoyennes, sur son territoire. La Coopérative « Les survoltés » est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), ce qui permet d'associer des acteurs multiples autour du même projet : salariés, producteurs, usagers, bénévoles, bénéficiaires, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers, etc.. L'actionnariat est ouvert à toute personne physique ou morale de droit privé et aux collectivités locales jusqu'à 50 % du capital. La SCIC produit des biens et services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire (ex : production d'électricité). Elle sensibilise les habitants à la question de la production locale d'énergie et crée des moyens de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Bretagne romantique.

Le Grand Châtelleraut est engagé dans une opération d'autoconsommation collective : une centrale solaire au sol qui alimente les bâtiments de la collectivité. En 2023 un contrat est signé (Power purchase agreement) entre le fournisseur d'électricité Selfee, filiale d'Everwatt, et l'entreprise Apex Énergies. L'électricité, issue d'installations solaires exploitées par Apex Énergies, alimentera des bâtiments énergivores comme la salle omnisports ou encore l'hôtel de ville de Châtelleraut. A la fois agrégateur et responsable d'équilibre, Selfee propose une offre de fourniture d'électricité en autoconsommation territoriale et en circuit court.

Yoplait Production France, le bailleur social Advivo, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération se sont associés à Engie Solutions pour mettre en œuvre une installation de récupération de chaleur fatale et créer un réseau de chaleur. Ce projet a pour but de chauffer une partie d'un quartier de Vienne grâce à l'énergie disponible dans le processus de fabrication de Yoplait.

Engie Solutions, opérateur énergétique de l'usine Yoplait, située en zone urbaine, récupère la chaleur fatale émise par les groupes froids de l'usine pour chauffer l'eau du réseau de quartier qui alimente un groupe résidentiel ainsi qu'une école. L'agglomération assure un rôle de mise en relation, d'organisation de la gouvernance et de mise en cohérence par rapport à la stratégie de transition énergétique du territoire.

Appuyer et s'appuyer sur les forces du territoire

L'expertise présente dans de nombreuses organisations peut être mise à profit pour les projets de transition, qu'ils soient portés par l'intercommunalité ou par d'autres organisations.

A Seine Normandie Agglo, un technicien en sobriété énergétique propose un accompagnement pour les acteurs du territoire. Seine Normandie Agglomération a signé en 2019 une charte d'engagement partenarial tripartite, avec le GIRV (Groupement Interprofessionnel de la région de Vernon) et l'ITII Normandie, école d'ingénieurs, afin de mettre en place des actions regroupées sous le nom : « Mon entreprise, demain économe en énergie ! ». Ce partenariat permet d'identifier les bonnes pratiques et d'accompagner les entreprises volontaires. Des ateliers de sensibilisation sont proposés aux entreprises par l'intercommunalité et les structures partenaires.

A Bourges Plus, les entreprises locales sont mobilisées pour la rénovation énergétique des logements. Energie'nov est la plateforme de rénovation énergétique qui met en relation des particuliers souhaitant rénover leur logement avec des artisans des différents corps de métiers formés en groupement pour proposer une offre globale de rénovation. Le particulier est mis directement en lien avec un groupement d'artisans et bénéficie d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour le montage de ses dossiers et la sélection des devis.

La Communauté d'agglomération du Pays ajaccien travaille avec les acteurs locaux à faire renaître une ruralité fortement menacée sur le volet agricole. L'intercommunalité est dotée d'une compétence de création d'espaces tests agricoles et d'accompagnement technique et matériel des bénéficiaires. Les espaces tests doivent permettre aux porteurs de projets de tester le maraîchage, avec un accompagnement et du matériel mis à disposition pour une durée d'un à trois ans sur une parcelle fournie par la Ville d'Ajaccio. En parallèle de cette prise de compétence, l'agglomération, en partenariat avec la pépinière de Castelluccio et l'association Tempi fà, travaille à la reproduction de fruitiers anciens dans l'espoir de pouvoir développer un espaces tests agricoles maraichers agroforestiers. Le projet alimentaire territorial prévoit d'autres actions telles qu'une étude de faisabilité pour la création d'une léguerme en capacité d'alimenter les cantines du territoire, l'ouverture d'un magasin de producteurs et d'artisans en

Pays Ajaccien sur la ZAE de Mezzana et la mise en culture des parcelles agricoles laissées à l'abandon.

La Communauté d'agglomération du Choletais mobilise les paysagistes autour des objectifs de qualité de l'eau.

Dans le cadre de la charte paysagiste sur le territoire de l'intercommunalité, les paysagistes s'engagent à ne proposer sur le territoire «Ribou-Verdon» que des solutions d'entretien naturelles, à se réunir une fois par an pour débattre de leurs parcours et former tous leurs salariés aux techniques alternatives. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau des zones de captage et de faire connaître les professionnels qui s'inscrivent dans cette démarche éco-responsable.

La Communauté de communes du Clunisois veut dynamiser l'engagement citoyen et associatif autour de projets de développement territorial.

Accompagnée dans le cadre du programme Territoires d'Engagement, il s'agit d'inventer de nouveaux modèles de gestion forestière avec les acteurs citoyens du territoire, dans la poursuite du travail mené depuis plusieurs années autour de la charte forestière du Clunisois. Le programme ouvre sur la recherche de modèles innovants d'association entre acteurs publics et acteurs locaux pour la gestion écologique et partagée des forêts. Un doctorant travaille sur la thématique des communs territoriaux.

La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche accompagne les agriculteurs dans une démarche de résilience face au changement climatique.

Appuyée par l'ADEME, l'intercommunalité a choisi de se concentrer plus particulièrement sur la filière laitière, compte tenu de son importance, tant sur des aspects économiques, sociaux que paysagers. Consciente de l'augmentation des charges énergétiques pour les exploitations et les laiteries, la collectivité à se mobiliser pour sécuriser le fonctionnement de cette filière. Les exploitants volontaires participent à un travail collaboratif pour mieux comprendre les enjeux et imaginer des leviers d'action techniques ou organisationnels. Les objectifs sont de réfléchir à l'échelle de la filière pour réduire sa vulnérabilité et construire une méthodologie répliquable.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles travaille autour de la culture de l'amande en l'incluant dans son schéma de développement économique.

Elle a développé cette filière autour du massif des Alpilles en complément de l'olivier et de la vigne. Ce projet, intitulé Elzeard, a été lancé pour répondre à la demande croissante de nombreuses entreprises de l'agroalimentaire et de la cosmétique qui sollicitent les agriculteurs pour se fournir en amandes issues de la production en Agriculture Biologique. A l'initiative de l'intercommunalité, ce projet regroupe plusieurs partenaires dont la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, le Groupe de recherche en agriculture biologique (GRAB) et la fondation «Bjorg Bonnetterre et Citoyens». Il a un objectif général de permettre le développement viable de l'amandiculture biologique en France par la mise en œuvre d'un programme d'expérimentations capable de lever les verrous techniques de cette production.

ENSEIGNEMENTS DES RETOURS D'EXPÉRIENCE :

- Se donner les moyens d'élaborer une stratégie et de l'animer ;
- Oser innover dans les formes d'organisation et dans les types de structures à impliquer ;
- Une expertise juridique parfois importante.

Programme

Territoire Engagé Transition Écologique

Votre territoire plus durable, plus résilient et plus attractif

TERRITOIRE ENGAGÉ

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Vous êtes

- Un **EPCI**
- Une **commune**
- Un **syndicat de gestion des déchets**

Vous voulez

- Renforcer l'**attractivité de votre territoire** ?
- Valoriser vos actions en faveur de la transition écologique ?
- **Améliorer le cadre de vie** et la santé de votre population ?
- Assurer et préserver vos approvisionnements en ressources et en énergie ?
- Renforcer la **résilience de votre territoire** face au changement climatique ?
- **Être accompagné** de A à Z (finances et ingénierie) dans votre démarche de planification territoriale de la transition écologique ?

Le programme
**TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
de l'**ADEME** est fait pour vous !



Franck Aubin
Vice-Président
en charge du pôle développement,
Mauges Communauté.

« L'ADEME nous apporte
sa méthodologie.
Et le territoire adapte
cette méthode
à sa réalité. »



Scannez ce QR code
pour accéder
au programme



INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

RÉDACTION EN CHEF :

Floriane Boulay, directrice générale, Intercommunalités de France

COORDINATION :

Sébastien Bayette, responsable éditorial, Intercommunalités de France

RÉDACTION :

Oriane Cébile, conseillère Conseillère Eau, Climat, Energie et Biodiversité, Intercommunalités de France

MISE EN PAGE :

Mathilde Lemée, chef de projets événementiels, Intercommunalités de France

CRÉDITS PHOTOS :

Istock, Yulia Sutyagina

Istock, Zigmunds Dizgalvis

Istock, Iryna Yakovets



INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

www.intercommunalites.fr